



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/090/AG

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Régie des parkings de Porto-Vecchio dotée de la seule autonomie financière –
Désignation des membres du Conseil d'Exploitation.

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de septembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 19 septembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Marie-Antoinette CUCCHI à Gaby BIANCARELLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Florence VALLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Sylvie CASANOVA ; Léa MARIANI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Gérard CESARI à Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Aux termes des statuts de la régie à autonomie financière des parkings de Porto-Vecchio, approuvés par délibération n° 19/017/F du 27 mars 2019, et conformément aux dispositions de l'article 7-1 desdits statuts, il est prévu que le Conseil d'Exploitation soit composé de trois membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- Jean-Baptiste LUCCHETTI
- Florence VALLI
- Jeanne STROMBONI

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et R. 2221-1 à R. 2221-26,

Vu la délibération n° 19/017/F du 27 mars 2019 portant création de la régie des parkings de Porto-Vecchio et adoption de ses statuts,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 26 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : que les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière des parkings de Porto-Vecchio sont ainsi désignés :

1. Jean-Baptiste LUCCHETTI
2. Florence VALLI
3. Jeanne STROMBONI

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

